

NOTRE VIEIL ONM

Par arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances et du secrétaire d'Etat à la Culture en date du 22.12.76, le terrain domanial sis à PARIS (7e), rue de l'Université, n° 196 d'une superficie de 2500 m² est affecté définitivement au secrétariat d'Etat à la Culture, pour le compte de la présidence de la République. (J.O. du 28.1.77)

"Plantera-t-on des arbres sur ces nouvelles pelouses" ou

"Un second Beaubourg Rive-Gauche" ?